

CIRCULAIRE N° 6 bis/ 2020 – 4 mars 2020

Objet : Les Cités éducatives (suite)

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues,

Dans la circulaire 6/2020, nous avons relaté la rencontre avec le coordinateur national des cités éducatives. Quatre-vingts territoires sont éligibles dans plusieurs départements pour lesquels notre Fédération propose de désigner un DDEN référent et un ou deux suppléants par site.

Ceci afin de préparer une réunion départementale avec le coordinateur et la Fédération courant du mois d'avril 2020.

Il suffit d'aller sur le site pour vérifier si votre Union est concernée, par 1 jusqu'à 5 sites par département et transmettre les noms et coordonnées des référents.

Le référent peut être un(e) DDEN expérimenté(e) du « territoire » désigné ou un responsable du CA de l'Union.

Nous devons fournir une liste de référents sitôt la décision prise par notre Conseil fédéral le 19 mars.

Répondre avant cette date. Merci.

Les territoires éligibles :

https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/lesterritoireseligibles_citeseducatives.pdf

Ou voir document **joint**.

Amitiés laïques et fédérales.

Eddy KHALDI

